



Règlement du concours **bande dessinée**

Le thème du concours **2020-2021** est «**2050**»

Article 1 : Organismes

Les Crous organisent un concours de bande dessinée, en partenariat avec l'association du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême et le Festival So Bd.

Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tous les courants de bande dessinée (manga, comics, BD européenne, etc.). La forme et l'époque du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur, etc) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille, etc).

La bande dessinée doit être une histoire courte d'**une à sept planches maximum**, sans limitation de cases, avec ou sans texte, en format portrait ou paysage, avec utilisation d'un seul côté de la feuille. Les créations représentant un seul dessin ne sont pas admises. Seules les bandes dessinées rédigées en langue française sont acceptées.

La bande dessinée doit être réalisée au format **A4** et s'inscrire dans le thème annuel des concours de création étudiante.

Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits en 2020-2021 dans un établissement français d'enseignement supérieur, hors formation continue. Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer (modèle fourni par les Crous).

Article 4 : Modalités de participation

Les planches doivent être présentées sans signature, le nom du participant ne doit pas apparaître sur les pages. La BD doit s'inscrire dans le **thème de cette année : «2050»**.

La participation au concours requiert la constitution en ligne d'un dossier d'inscription complet :

- sur le site etudiant.gouv.fr ou via le portail Mes Services Etudiant brique «concours de création étudiante ».
- Les planches doivent être déposées sur **support numérique format PDF ou envoyées par voie postale**, auprès du service culturel de votre Crous.

Modalités d'envoi des planches :

- Les planches réalisées sur support papier doivent être fournies dans leurs versions originales au format 21 x 29,7 cm (couleur ou noir et blanc).
- Les planches sur support numérique doivent être envoyées au format HD TIFF 300 dpi (un fichier par page).
- Pour les œuvres réalisées de façon mixte (dessin sur papier et couleurs sur ordinateur, ou dessin sur papier, composition et mise au propre sur ordinateur ou encore toute autre manière de faire), les originaux au format papier ainsi que le document final au format numérique (PDF) doivent être transmis.

A noter :



- Les planches originales sont demandées dès la sélection régionale.
- La fourniture du document de travail initial sur support papier, quand bien même il ne serait que partiel, est souvent un atout supplémentaire lors du jury final pour les œuvres sur support numérique.
- il est recommandé de numéroter les pages au crayon à papier au dos des feuilles pour les œuvres fournies sur support papier.
- Pour la sélection finale, toutes les œuvres fournies sur support numérique font l'objet d'un tirage de qualité supérieure auprès d'un imprimeur spécialisé. Le jury final examine les œuvres sur support numérique (sur écran) ainsi que sur la base du tirage papier ainsi réalisé.
- Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai ne peut être accepté,
- Les candidatures doivent être transmises au Crous de rattachement de l'étudiant,
- La participation est limitée à une œuvre par étudiant.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 mai 2021.

Article 5 : Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury de partenaires locaux et de professionnels de la bande dessinée effectue une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adressent directement les candidatures reçues à la commission nationale.

Les Crous envoient les trois candidatures retenues à la commission nationale.

Article 6 : Prix

Le jury national, constitué de professionnels de la bande dessinée et de partenaires institutionnels des Crous, sélectionne les projets primés.

Composition des prix :

- 1er prix : 2 000 €
- 2e prix : 1 000 €
- 3e prix : 500 €

Les résultats nationaux sont publiés sur le site internet etudiant.gouv.fr et sur la page [Facebook étudiant.gouv](https://www.facebook.com/etudiant.gouv)

Les trois lauréats bénéficient :

- **d'une invitation au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême ;**
- **d'une exposition de leur œuvre dans le pavillon jeune talent du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême ;**
- **d'une participation au salon du Festival SoBd (Master class/ exposition dans une galerie parisienne).**

Les lauréats peuvent être invités à participer à une remise des prix nationaux, en fin d'année civile à Paris.

Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.



Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. Les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envoi du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent, pour une durée de cinq ans, le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les bandes dessinées qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- parution dans les publications des Crous, la lettre du Crous et des Crous ou dans les supports des partenaires ;
- sites internet etudiant.gouv.fr et des Crous ;
- publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants ;
- utilisation des bandes dessinées après le concours.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.